

VILLE D'HERICOURT - 70400

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2020

AOÛT



SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS

AOÛT 2020

NEANT

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

AOÛT 2020

N°	Objet	N° Dossier
1	Indemnisation de sinistre	AG N° 190/2020 HL/002007
2	Obligation du port du masque sur le marché hebdomadaire du mercredi Place Brossolette à Héricourt à compter du 18.08 jusqu'au 30.09.2020	AG N° 198/2020 JCP/EL 002050

N° 190/2020
HL/002007

Objet : Indemnisation de sinistre

Exposé liminaire :

– Le 30 décembre 2018, rue du 11 Novembre, un véhicule a percuté et détruit une borne incendie au niveau du N°80 les constatations ont été faites par la brigade de nuit de la police nationale avec relevé de l'immatriculation.

Cette borne est un bien public propriété de la commune.

Nos dommages se sont élevés à 398.64 € TTC.

Après un long et difficile recours, notre assureur, la SMACL, nous propose aujourd'hui un **règlement de 398.64 €** soit l'intégralité de notre préjudice.

Ceci exposé, le Maire de la Ville d'Héricourt,

– Vu la délibération n° 43/2020 du 16 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment en matière de contrat d'assurance l'acceptation des indemnités de sinistre;

– Vu la proposition d'indemnisation de la SMACL de 398.64 € ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire **accepte** le règlement de la SMACL de 398.64 € relatif à l'accident du 30 décembre 2018, rue du 11 Novembre.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Héricourt, le 13 août 2020
Le Maire,

NON SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

N° 198/2020
JCP/EL 002050

Objet : : Obligation du port du masque sur le marché hebdomadaire du mercredi Place Brossolette à Héricourt à compter du 18.08 jusqu'au 30.09.2020

Le Maire de la Ville d'Héricourt, Fernand BURKHALTER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2211-1 relatif à la sécurité publique, les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux missions de police du Maire,

VU les articles L 1311-5 et suivants, relatifs à la mise à disposition temporaire du domaine communal,

VU le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

VU l'arrêté préfectoral 70-2020-08-14-004 portant obligation du port du masque pour les personnes de 11 ans et plus, à l'occasion des événements de plus de 10 personnes de nature à créer une concentration de public dans les communes du département de la Haute-Saône

CONSIDERANT que les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties conformément à l'annexe 1 du décret du 10 juillet 2020 modifié ;

CONSIDERANT que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre les mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population,

ARRETE

Article 1 – A compter du mercredi 19 août 8h00 et jusqu'au mercredi 30 septembre à 8h00, le port du masque est obligatoire sur le périmètre du marché hebdomadaire situé sur la place Brossolette d'Héricourt, les mercredis matins (voir plan ci-joint).

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le panneau prévu à cet effet sur la Place Brossolette d'HERICOURT.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Police, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Fait à Héricourt, le 18 août 2020
Le Maire,
Fernand BURKHALTER

NON SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HERICOURT -70400

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AOÛT 2020



08/2020

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

AOUT 2020

Néant